

PUBLIE SUR LE SITE INTERNET
DE LA VILLE LE

19 DEC. 2022

DÉPARTEMENT
DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ



Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 29

**N° 2 - Appel à projets «
Activ Terre de Jeux » :
attribution de
subventions**

Rapporteur : Pascale
Fossecave, conseillère
municipale déléguée

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 décembre 2022 à 18 heures

Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.

Présents :

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
Patricia Arribas-Olano, 2^{ème} adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3^{ème} adjoint
Nathalie Morice, 4^{ème} adjoint
Eric Soreau, 5^{ème} adjoint
Christine Duhart, 6^{ème} adjoint
Guillaume Colas, 7^{ème} adjoint
Laurence Ledesma, 8^{ème} adjoint

Manuel Vaquero, Charlotte Loubet-Latour, Delphine de Torregrosa, Thomas Ruspil, Guillaume Boivin, Serge Peyrelongue, Béatrice Chauffard, Loïc Jouenne, Christine Gonzalo, Pascale Fossecave, Sylvie Dargains, Monique Labattut, Bruno Garraialde, Manuel de Lara, Isabelle Tinaud-Nouvian, Nicolas Charrier, Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, Hugo Maillos, conseillers municipaux en exercice.

Pouvoirs :

- Jean-Luc Casteret, 9^{ème} adjoint, à Jean-François Irigoyen, maire
- Benjamin Marcille, conseiller municipal, à Bruno Garraialde, conseiller municipal

Absents :

Noémie Troubat
Gaëlle Lapix (*jusqu'à la délibération n°4*)

Date de la convocation : 2 décembre 2022

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Loïc Jouenne a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées.

N°2 — FINANCES

Appel à projets « Activ'terre de jeux » : attribution de subventions

Madame Fossecave, conseillère municipale déléguée, expose :

Par délibération n°15 du 10 novembre 2022, le conseil municipal a approuvé le lancement de l'appel à projets « Activ'terre de jeux ».

La publicité de l'appel à projets s'est effectuée le 12 novembre 2022 et les associations ont eu jusqu'au 24 novembre 2022 pour postuler. 5 dossiers de candidatures ont été reçus. Après analyse de ces derniers, 3 projets ont été retenus pour le versement des subventions.

→ Arin Luzien

Il est proposé d'attribuer une subvention de 1000 € à ce candidat dans le cadre du déploiement d'un outil numérique pour le suivi du développement global de l'enfant.

→ Ur Joko

Il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2500 € à ce candidat dans le cadre du déploiement d'une section ergo-santé au sein de l'association.

→ Urkirolak Gym

Il est proposé d'attribuer une subvention de 1500 € à ce candidat dans le cadre du développement de l'handigym au sein de l'association.

Les crédits suffisants sont prévus au budget primitif 2022.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver les subventions mentionnées ci-avant,
- D'autoriser M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer les conventions afférentes à leur versement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « Petite enfance, jeunesse et éducation » du 24 novembre 2022,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « Finances, administration générale et ressources humaines » du 30 novembre 2022,
- Vote les subventions 2022 proposées aux associations et organismes désignés ci-avant dans le cadre de l'appel à projets « Activ'terre de jeux »,
- Autorise M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer, en tant que de besoin, les conventions afférentes à leur versement.

Subvention Arin Luzien

Adopté à l'unanimité

Subvention Ur Joko

Adopté à l'unanimité

Subvention Urkirolak Gym

Adopté à l'unanimité

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Irigoien

